

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011

Compte-rendu affiché le : 7 octobre 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 14 octobre 2011

N° 11-09-09

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2011

OBJET :

Saint-Galmier une ville en création les 29 et 30 octobre 2011 : fixation du tarif de l'entrée et reversement d'une partie de la recette aux exposants.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Julien GOUTAGNY

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Geneviève NIGAY à Frédéric PAILLAS – Alain RENAUDIER à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Membres absents excusés :

Thérèse BELGHITI – Christian BECUWE

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-09



OBJET DE LA DELIBERATION :

SAINT-GALMIER UNE VILLE EN CREATION LES 29 ET 30 OCTOBRE 2011 : FIXATION DU TARIF DE L'ENTREE ET REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RECETTE AUX EXPOSANTS

Monsieur le Maire présente la manifestation organisée par la commune les 29 et 30 octobre prochains « Saint-Galmier, une ville en création ». Il a été décidé de renouveler l'opération afin de permettre au public de découvrir, d'apprécier toute la conception et la réalisation nécessaire à la mise en forme d'une œuvre artistique. Les exposants auront l'opportunité d'instaurer un lien étroit avec le public grâce à leurs démonstrations et leurs commentaires.

Il convient d'une part de fixer le tarif du droit d'entrée à cette manifestation. Monsieur le Maire propose un droit d'entrée de 3.00 € par personne (à partir de 16 ans).

Et d'autre part de prévoir le reversement de 80 % de la recette des entrées aux exposants présents lors de la manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** le droit d'entrée de l'animation « Saint-Galmier, une ville en création » les 29 et 30 octobre 2011 à 3.00 € par personne (à partir de 16 ans).
- **APPROUVE** le reversement de 80 % de la recette des entrées aux exposants présents lors de la manifestation.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 octobre 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	14/10/2011
Accusé réception le	14/10/2011
Numéro de l'acte	11-09-09